



ROUTE

PISTE

VTT

BMX

CYCLO-CROSS

CYCLISME EN SALLE

POLO VÉLO

LOISIR

FREESTYLE

VÉLO COUCHÉ

A l'attention des Présidents des Comités Régionaux

Rosny-sous-Bois, le 11 février 2010

Objet : Délivrance licence FFC aux licenciés FF Handisport
Réf : 10.055/JPG/IN

P.J : Listes des licenciés handisports susceptibles d'obtenir une licence FFC

Monsieur le Président,

Pour répondre à un impératif de l'Union Cycliste Internationale qui fait obligation aux licenciés FFH d'être titulaires d'une licence FFC pour prendre part aux épreuves internationales et aux championnats de France handisport, la convention FFC / FFH a du être modifiée pour tenir compte des demandes exprimées par l'UCI.

Cette convention vous a d'ailleurs été adressée 17 mars 2009. Il nous restait donc, sur la base des listes fournies par la FFH, à vous donner les informations nécessaires pour la délivrance des licences FFC à titre gratuit.

Tout d'abord nous tenons à rappeler que la licence FFC est gratuite seulement pour les licenciés FFH qui prennent part aux épreuves internationales et aux championnats de France handisport et ceci sur la base de listes établies par la FFH, réparties par catégorie d'handicap.

Les personnes qui, avec un handicap, étaient jusqu'alors licenciées à la FFC pour prendre part aux épreuves FFC ne sont pas concernées par cette mesure ainsi que les pilotes « tandem » qui doivent continuer à s'acquitter de leur licence FFC.

Les licenciés handisports titulaires d'une licence FFC gratuite ne pourront pas prendre part aux épreuves valides FFC cette licence ne vaut que pour les épreuves de paracyclisme internationales et aux championnats de la Fédération Française Handisport.

Les licenciés handisports concernés devront présenter leur licence FFH et remplir une demande de licence FFC **au titre d'un club affilié à la FFC**. Le club de licence pourra être le même que le club FFH si ce



ROUTE

PISTE

VTT

BMX

CYCLO-CROSS

CYCLISME EN SALLE

POLO VÉLO

LOISIR

FREESTYLE

VÉLO COUCHÉ

dernier bénéficiaire de la double affiliation FFH / FFC. Dans le cas contraire, la personne sera rattachée au club neutre du comité.

Le certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition prévu sur la demande de licence FFC ne sera pas obligatoire du fait que l'intéressé sera en possession de sa licence FFH 2010.

En outre, nous attirons votre attention sur l'obligation de faire signer le document relatif aux assurances complémentaires.

Toute personne remplissant les conditions ci-dessus et figurant sur les listes établies par la FFH, pourra se voir attribuer une licence « Pass Cyclisme » par vos soins à titre gratuit.

Nous vous joignons à la présente, la liste des coureurs des catégories handbike, non voyants et cyclistes, établie par la FFH.

La saisie informatique de ces licences sur CICLE, devra être réalisée suivant le processus ci-après :

1. Saisir une licence « pass cyclisme »
2. Dans l'onglet divers, porter dans la zone commentaire la classification fonctionnelle du coureur que vous trouverez dans la liste de la FFH (*ex. : H3 ou T1 ou B*)
3. Dans l'onglet validation de l'assistant de prise de licence, cliquez sur licence Handisport avant de valider ce qui permettra une facturation à 0€ pour cette licence.

En espérant que ces informations vous permettront de répondre aux demandes des licenciés handisports dans vos régions,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos sentiments les meilleurs.

Patrice ROY
**Secrétaire Général
de la F.F.C**